

CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 6 Mai 2024



Procès-Verbal



Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 2 Mai 2024 adressées par courriel, accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations.

Monsieur Pierre EVRARD constate que le quorum est atteint.

Étaient présents :

Monsieur Pierre EVRARD - **Maire**

Monsieur Yves SACÉPÉ, Monsieur François SÉGURA, Madame Pascale NEYRINCK, Monsieur Alain LYPS, Madame Patricia VERRELLE - **Maires Adjoints**

Monsieur Hervé FOUBLE, Monsieur Franck MIELLOT, Madame Emmanuelle DECLETY, Monsieur Jacques DEGRAVE, Madame Francine RIBREUX, Madame Christine BOUTOILLE, Madame Marianne SPEISSER, Madame Séverine DELDICQUE, Madame Stéphanie LECOUSTRE, Monsieur Stéphane LIBER, Madame Linda PATOUT, Madame Séverine DUVIVIER, Monsieur Thibaut KUEHN, - **Conseillers Municipaux**

Conseiller municipaux ayant donné pouvoir :

Madame Catherine LANOY, Maire Adjointe qui a donné pouvoir à Monsieur François SÉGURA, Monsieur Daniel HERBERT, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur Matthieu DEVOS, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Monsieur Yves SACÉPÉ, Madame Carole TRIPLET, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Madame Pascale NEYRINCK.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents ou représentés : 23

Désignation d'un Secrétaire de séance

Monsieur Yves SACÉPÉ est désigné secrétaire de Séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 Avril 2024

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal :

✓ Décision du 18 avril 2024

Suite à la réunion d'ouverture des plis reçues pour le marché de travaux d'aménagement de la salle du Chocquet du 17 avril 2024, et à l'analyse des offres faite par Monsieur DELATTRE maître d'œuvre,

♦ Les lots suivants ont été attribués comme suit :

- Lot 1-Echafaudage à la société MTK pour un montant de 26 884 € HT,
- Lot 2-Désamiantage à la société VRD FRANCE pour un montant de 29 900 € HT,
- Lot 3-Gros Œuvre-VRD à la société VATP pour un montant de 142 642.14 € HT,
- Lot 5-Menuiseries extérieures à la société LAVOGEZ pour un montant de 32 289.64 € HT,
- Lot 7-Plomberie-Chauffage à la société BONNEL pour un montant de 14 612 € HT,
- Lot 8-Electricité à la société BLOT pour un montant de 24 882.08 € HT,
- Lot 9-Peinture à la société LERMYTTE pour un montant de 22 446 € HT,
- Lot 10-Panneaux photovoltaïques à la société DEMOUSELLE pour un montant de 38 489.16 € HT.

♦ Le lot 4 a été déclaré infructueux, aucune offre n'a été reçue. De ce fait, une consultation sans publicité, ni mise en concurrence a été déposée via la plateforme de dématérialisation KLEKOON,

♦ Le lot 6 a été déclaré sans suite pour un motif d'intérêt général par la présence d'erreurs rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Un nouveau marché a été lancé, avec un CCTP et DPGF modifiés, via la plateforme de dématérialisation KLEKOON,

♦ La date de remise des offres pour les lots 4 et 6 a été fixée au 24 mai 2024 à 17 h 00.

Monsieur EVRARD précise que si ces 2 lots peuvent être attribués, les travaux devraient démarrer la deuxième quinzaine de Juillet et être terminés pour la fin de l'année.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 1 :

Décentralisation de l'instruction et de la police de la publicité - Transfert de compétence à la CAPSO - Retrait de la délibération du 9 Avril 2024 -

A la demande des services de la CAPSO, le Maire étant le seul compétent en matière de la police et de la publicité, et que de ce fait il n'appartient pas au Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet en prenant un arrêté, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retirer la délibération n° 1 du 9 Avril 2024.

Pas d'observations.

Délibération n° 2 :

Accueil de Loisirs 2024 - Participation de la Commune aux frais de séjours des enfants wizernois fréquentant l'accueil de loisirs de l'Association intercommunale du camp des Bruyères - Avis - Décision -

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la participation financière de la Commune en 2024 pour les enfants wizernois qui fréquenteront les accueils de loisirs organisés par l'association "Camp de Vacances des Bruyères", à hauteur de 5,60 € par jour de présence et par enfant.

Monsieur EVRARD informe que la commune d'Heuringhem à demander à adhérer à l'association à compter de cette année. Il précise également que l'an dernier le coût était de 5,40 €

Pas d'observations.

FINANCES

Délibération ° 3 :

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France - Avis - Décision -

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'annuler la délibération n° 7 du 20 Mars 2024 et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional des Haut de France pour l'obtention d'une aide à hauteur de 30 % du coût Hors Taxes des travaux, pour la réfection des berges de l'Aa et le remplacement de la chaudière au groupe scolaire, pour un montant de 37 652,49 €.

Monsieur EVRARD précise que l'on ne peut pas demander plus, parce que la Commune doit supporter 20 % de la dépense obligatoirement.

Pas d'observations.

Séance levée à 19 h 15.

Le Maire,



Pierre EVRARD

Le secrétaire de séance,



Yves SACÉPÉ

Procès-verbal publié le 14 Juin 2024